

Ce site utilise et partage avec des tiers (partenaires ou prestataires) des cookies et autres traceurs à des fins de statistiques et de mesure d'audience, de partage de contenu sur les réseaux sociaux et d'utilisation d'outils de visualisation multimédia.

Le dépôt de ces cookies est soumis à l'obtention de votre consentement préalable à l'exception de certains cookies nécessaires au fonctionnement du site et des cookies de mesures d'audience pouvant être regardés comme exempts de consentement. Vous pouvez paramétrer votre choix, finalité par finalité, en cliquant sur « Paramétrer » et modifier votre choix à tout moment lors de votre navigation sur le site en cliquant sur l'onglet « Gérer les cookies » (accessible sur le site, en bas de page). Pour plus d'informations, [voir notre politique Cookies](#).

[ACCEPTER](#)

## RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE : QUELLES AIDES POUR VOS PROJETS ? AVEC LE RÉSEAU DES CTCR

Date de publication : 15/07/2019 - Energie/environnement

Vous pouvez bénéficier d'aides financières si, par exemple, vous avez besoin d'améliorer l'isolation de votre logement. On appelle cela l'éco-rénovation. Ce genre de travaux permet en effet de faire des économies sur vos factures d'énergie, mais aussi de réduire votre impact environnemental.

Tout d'abord, renseignez-vous dans les Espaces Info Energie. Il en existe plus de 250 en France. Vous pourrez recevoir des conseils gratuits et personnalisés pour réaliser vos travaux de rénovation.

Sachez ensuite que vous pouvez disposer d'un **crédit d'impôt pour la transition énergétique**. Il s'agit du **C.I.T.E.**

Il permet de déduire de l'impôt sur le revenu une partie des frais liés aux travaux. Le taux du crédit d'impôt varie de 15 % à 50 % du montant des dépenses engagées et est plafonné en fonction de la composition du foyer.

Cette aide vous concerne si vous êtes locataire ou propriétaire, fiscalement domicilié en France et que le logement est votre résidence principale. De plus, le logement doit avoir plus de 2 ans.

Attention, vous devez faire appel à une entreprise reconnue garante de l'environnement. Vous trouverez la liste de ces entreprises RGE sur le site [faire.fr](http://faire.fr). Et pour certains travaux vous bénéficierez d'une TVA réduite.

Pensez aussi aux aides des fournisseurs d'énergie. Par exemple en Corse, les aides "Agir plus". Renseignez-vous précisément sur toutes les aides supplémentaires qui peuvent exister dans votre région ou votre commune.

Enfin, n'oubliez pas l'éco-prêt à taux zéro qui permet de financer la rénovation énergétique du logement sans faire d'avance de trésorerie et sans payer d'intérêts ([voir la fiche pratique de l'INC](#)).

Rappelez-vous aussi le "coup de pouce énergie", qui offre une prime supplémentaire aux ménages les plus modestes.

**En résumé**, pensez :

- à contacter un espace info énergie avant toute décision,
- aux aides des fournisseurs d'énergie,
- au crédit d'impôt pour la transition énergétique.

Vidéo réalisée avec la participation de l'association CNL 2A du [Centre Technique Régional de la Consommation Corse](#).

---

**URL source:** <https://inc-conso.fr/content/renovation-energetique-quelles-aides-pour-vos-projets-avec-le-reseau-des-ctrc>